

**DECISION n°40296 COM/2023 n°43**

***Acceptation du sous-traitant MOZERR SIGNAL pour le lot 1-VRD de travaux de requalification des espaces publics du parking des Bourdaines et de l'avenue des arènes (phase 1)***

Le Maire de la Commune de SEIGNOSSE, Pierre PECASTAINGS,

**VU** le code de la commande publique entrée en vigueur depuis le 1 avril 2019 ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal n°08-2023 du Conseil municipal du 06 février 2023, transmise par voie dématérialisée à la Préfecture de Mont de Marsan 10 février 2023, donnant délégation à M. le Maire, durant la durée de son mandat, et le chargeant, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Locales, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants pour les marchés de travaux, fournitures et services passés selon la procédure adaptée définie à l'article L2123-1 du code de la commande publique et lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**Vu** la décision n° 15 du 15 mars 2023 portant attribution du marché de travaux de requalification des espaces publics du parking des Bourdaines et de l'avenue des arènes (phase 1) dont le lot 1 – VRD est signé avec l'entreprise EIFFAGE pour un montant total **707 160.90 €HT**, marché de base et prestation supplémentaire n°2 retenue ;

**Vu** la décision n°39 du 23 juin 2023 portant acceptation du sous – traitant POLYSOL pour le coulage du béton désactivé pour un montant de 41 983.20€ HT ;

**Considérant** la demande de sous-traitance présentée par l'entreprise EIFFAGE, titulaire du lot 1- VRD, pour que soit confié à l'entreprise MOZERR SIGNAL le grenailage esthétique d'enrobé y compris les finitions pour un montant de 12 421 € HT ;

**Considérant** que MOZERR SIGNAL présente les garanties suffisantes pour la mise en œuvre de cette prestation,

**DECIDE :**

- D'accepter et d'agréer les conditions de paiement à l'entreprise SAS MOZERR SIGNAL pour le grenailage esthétique d'enrobé y compris les finitions d'un montant de 12 421 € HT, dans le cadre du marché travaux de requalification des espaces publics du parking des Bourdaines et de l'avenue des arènes (phase 1) dont le lot 1 – VRD ;
- De signer l'acte de sous-traitance et toutes les pièces relatives à la bonne exécution dudit marché.

Le Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Dax à Mme le Trésorier de Soustons, Receveur de la Commune.

Fait à Seignosse, le 30/06/2023

Le Maire,

M. Pierre PECASTAINGS

Le Maire

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cette Décision qui sera affichée ce jour au siège de la Collectivité ;





# SEIGNOSSE

- *informe que la présente Décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.*

Envoyé en préfecture le 05/07/2023

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Publié le

ID : 040-214002966-20230630-DEC43\_2023-AU

